###  « La pair-aidance au Clubhouse : un levier essentiel pour le rétablissement des personnes »

### Intervention de

### M. Jean-Philippe Cavroy et

### M. Matthieu Ador

### Clubhouse Paris

dans son parcours et dans son projet professionnel. Partant de la situation particulière du membre et de ses propres priorités, les salariés -mais aussi le collectif- l’accompagnent, en faisant également appel aux professionnels extérieurs adéquats selon les besoins (assistants sociaux, associations pour le logement, défenseurs des droits, services publics de l’emploi, liens avec les professionnels de la santé, etc.). **Mais dans son projet individuel, un membre est autant accompagné par les autres membres que par le salarié.** Grâce aux retours et encouragements de ses pairs, il peut recevoir les conseils et les remarques pour grandir et avancer dans son projet d’insertion.

**OUVERTURE SUR L’EXTERIEUR**

Les membres qui le souhaitent participent aux actions de communication et de déstigmatisation que l’association mène avec eux auprès de plusieurs publics, et en particulier les entreprises. **L’idée est de créer le plus possible de rencontres et de contacts avec le monde professionnel**. Cela se fait par les partenaires du Clubhouse (En moyenne, 1 entreprise par semaine visite le Clubhouse), mais aussi par les membres qui sont en poste.

**LIEU DE CONVIVIALITE**

Enfin, le Clubhouse est aussi un lieu de convivialité, où l’on veille à se faire du bien, à s’occuper de son bien-être et celui des autres, à échanger les bonnes idées, les lieux de ressourcements à l’extérieur du Clubhouse.

Cela commence déjà par **la place de la personne dans le groupe, par le regard qui est porté sur elle par le collectif et qui englobe toute la personne et ses talents, par sa contribution concrète et utile pour elle-même et pour le groupe**. Cela se joue également dans **la relation aux autres et le travail en équipe.**

**5) Conclusion**

Une recherche action menée pendant 3 ans (2013 – 2016) par une doctorante **démontre la contribution du Clubhouse sur le rétablissement de ses membres** : prévention des rechutes, réduction des hospitalisations, accès aux droits, développement des capacités sociales, de l’employabilité, de l’accès vers et maintien en emploi.

Sur les 320 membres du Clubhouse à fin Mai 2019, **près de 30% sont en réinsertion professionnelle**. (cela représente environ 55% des membres souhaitant retravailler).

Sur la pair-aidance au Clubhouse en particulier :

* En participant, les membres du Clubhouse travaillent en permanence sur toutes leurs capacités sociales : le lien social, le travail en équipe, les interactivités, la gestion de conflit, l’interpellation, l’apport du collectif à chaque membre.
* Ils développent également la confiance en soi, l’ouverture sur les autres, le sentiment d’utilité et de responsabilité les uns envers les autres, et leur réseau.
* Néanmoins, la pair-aidance n’est pas toujours si simple, et pour être efficace, elle a besoin de se déployer dans un cadre bien défini et d’être régulée par le collectif.

Pour plus d’informations et contacts : Site internet : [www.clubhousefrance.org](http://www.clubhousefrance.org)

Association Clubhouse France : info@clubhousefrance.org

Jean-Philippe Cavroy, Directeur du Clubhouse Paris : jpcavroy@clubhousefrance.org

L’objectif de l’intervention est de présenter rapidement le modèle Clubhouse et de montrer en quoi il est une illustration de la mise en œuvre des principes du rétablissement des personnes, avec un éclairage particulier sur l’implication directe des personnes concernées et de la pair-aidance.

**1) Les origines et le développement des Clubhouses : la pair-aidance comme point de départ**

Il est important de rappeler que l’implication des membres (bénéficiaires) et la pair-aidance **est à l’origine et au cœur même de l’existence et du fonctionnement d’un Clubhouse.**

Le premier Clubhouse a été créé en 1948 à New-York, par un groupe de personnes malades qui avaient pris l’habitude de se retrouver sur les marches de la Bibliothèque de New York, proche de l’hôpital psychiatrique, afin de se soutenir et s’entraider.

Il existe aujourd’hui plus de 350 clubhouses répartis dans environ 35 pays.

**2) Clubhouse en France**

L’association Clubhouse France a été créée en 2010 pour développer et adapter en France ce modèle. Elle vise à accompagner les membres dans leur propre rétablissement et à jouer un rôle de passerelle entre le suivi médical et médico-social et la vie active en société, et notamment dans le monde professionnel.

L’association a ouvert il y a près de 8 ans un premier lieu, non médicalisé, à Paris, avec 3 objectifs par rapport à ce véritable enjeu de société : sortir les personnes de l’isolement, faciliter leur réinsertion socio-professionnelle, et lutter contre la stigmatisation des personnes avec un handicap psychique.

Après 6 ans d’expérience et d’évaluation, l’association a su adapter à la France le modèle Clubhouse, et a ouvert fin 2017 deux autres Clubhouses : à Lyon et à Bordeaux, avec l’aide de partenaires publics et privés.

**3) Le modèle Clubhouse**

Le modèle Clubhouse intervient dans le champ du rétablissement.

C’est une solution qui se donne pour objectif de contribuer au rétablissement des personnes en s’appuyant en premier lieu sur les **notions de « membre » impliqué et d’autonomisation**, mais aussi sur le **collectif et la solidarité entre pairs**, l’ouverture sur la société, l’accompagnement de la personne de manière qualitative et sans limite de temps, et l’insertion la plus durable possible par le retour à l’activité et l’emploi.

**4) Que fait-on au Clubhouse et comment se déploie la pair-aidance ?**

**LA COGESTION** : Faire ensemble, pour les autres et pour soi

Les membres « cogèrent » le lieu avec l’équipe salariée : rien n’est décidé ni fait au Clubhouse sans que ce soit partagé avec les membres. Cette cogestion est toujours réalisée en binôme ou équipe, avec les salariés et les membres, mais aussi souvent que possible entre membres. **Cette entraide développe la pair-aidance** : celui qui sait faire montre à l’autre comment faire et l’encourage. Qui mieux qu’un membre peut comprendre les difficultés d’un autre membre, et faire preuve de patience, de solidarité, de pédagogie !

**SUIVI INDIVIDUEL** : Trouver son projet professionnel / projet de vie avec l’aide des autres

En parallèle de la cogestion, chaque membre est suivi individuellement par un salarié pour être aidé